



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 juin 2003

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 17 juin 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 2 juillet 2003

**Chemin Communal du IIIème Millénaire : acquisitions Consorts et
Madame DE SESMAISONS - secteur 8**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoint :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Geneviève RIZZI

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.
M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à Mme Jeanine BIMES.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.
M. Yannick TARDY donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Françoise HALAT donne pouvoir à M. Joël RENOUX.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.

Excusés :

Conseillers :

Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL
Madame BILLY ayant quitté la séance sans avoir désigné de mandataire, est excusée pour cette délibération ainsi que Monsieur LAMARQUE qui lui avait donné pouvoir.

Urbanisme & Affaires Immobilières

Chemin Communal du IIIème Millénaire : acquisitions Consorts et Madame DE SESMAISONS - secteur 8

Monsieur le Maire expose :
 Mesdames et Messieurs,
 Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du Chemin Communal du IIIème Millénaire déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 6 février 2001, les Consorts et Madame DE SESMAISONS ont donné leur accord pour la vente d'une emprise de terrain sur leurs propriétés dans le secteur du Grenouillet et Marais Communal.

Ces emprises sont cadastrées, savoir :

1 – Parties vendues par les Consorts DE SESMAISONS :

- terrain sis au lieudit « 19 rue du Grenouillet » cadastré section DV n° 114 pour 1095 m² ;
- divers terrains sis au lieudit « Le Marais Communal », cadastrés section Y numéros :
 - . 2213 pour 964 m²
 - . 2215 pour 1089 m²
 - . 2217 pour 746 m²
 - . 2219 pour 997 m².

2 – Parties vendues par Madame DE SESMAISONS :

- Diverses parcelles au lieudit « Le Marais Communal » cadastrées section Y numéros :

- . 2209 pour 163 m² et 2210 pour 1417 m²
- . 2211 pour 820 m² et 2212 pour 4080 m².

Cette cession a été consentie moyennant le prix principal de 4 752,64 €, conformément à l'avis du Domaine, se décomposant comme suit :

- pour les parcelles vendues par Madame DE SESMAISONS sur la base de 1 219,59 €/ha soit pour une superficie de 6484 m² 790,29 €
- indemnité de remploi de 15 % sur la surface soumise à la DUP (983 m²)..... 17,98 €
- pour les parcelles vendues par les Consorts DE SESMAISONS sur la base de 4 573,47 €/ha soit pour une superficie de 4891 m²..... 2 236,88 €
- indemnité de remploi de 15 %..... 335,53 €
- indemnité pour perte des plantations existantes..... 1 371,96 €
- soit un total de..... 4 752,64 €.

En outre, la Ville de Niort versera à titre d'indemnité d'éviction revenant aux exploitants des terrains, savoir :

- Monsieur SARRAUD, exploitant des parcelles Y n° 2213 – 2215 – 2217 – et 2219, la somme de 1315,38 €,
- Et Monsieur PHILIPPE, exploitant de la partie DV n° 114, la somme de 379,43 €

Soit un montant total pour cette opération de..... 6 447,45 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition aux conditions énoncées ci-dessus, acquisition qui a fait l'objet d'un compromis ;

- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié à intervenir qui sera dressé par Maître FAUCHER. Tous les frais afférents à cette acquisition seront imputés au Budget Espaces Verts # 01986 – 8200 – 3014 – 8231 – 2111.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Le Maire de Niort

Alain BAUDIN

[Ordre du jour](#)